

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 12 juin 2013 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h10)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier (19h40)
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécession
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

066-06-2013

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2013.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 5 juin 2013.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Rencontre avec Mme. Hélène Desjardins, Centre de Santé et des Services Sociaux les Eskers.
8. Administration.
  - 8.1 Rapports financiers 2012 pour la MRC d'Abitibi et les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et lac-Despinassy
  - 8.2 Vérificateur comptable pour l'exercice financier 2013.
9. CLD Abitibi :
  - 9.1 Publications :
    - 9.1.1 Bulletin trimestriel janvier, février et mars 2013.
    - 9.1.2 Bulletin rural « Eau Courant » édition de juin 2013.
  - 9.2 Pacte Rural – Projets pour l'exercice 2013-2014.
10. Municipalités :
  - 10.1 Municipalité de Launay – Demande à la MRC pour le comportement de certains élus.
  - 10.2 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Rapport final de la MRC d'Abitibi.
  - 10.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Suivi.
11. TNO :
  - 11.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.
12. Sécurité Incendie :
  - 12.1 Inventaire des Services de Sécurité Incendie – Suivi.
  - 12.2 Schéma de couverture de risques en Sécurité Incendie :
    - 12.2.1 Chapitre Bâtiment du Code de Sécurité – Application.
    - 12.2.2 Code National de Prévention Incendie (Canada, édition 2010) – Application.
    - 12.2.3 Grille d'évaluation du Ministère de la Sécurité Publique.
13. Service d'Aménagement :
  - 13.1 Plateforme de compostage – Suivi.
  - 13.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Programme d'aide du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
  - 13.3 Travaux d'entretien de cours d'eau par le Ministère des Transports – Autorisation.
14. Service Forêt :
  - 14.1 Délégation de gestion # 1056 - Suivi.
15. Service d'Évaluation :
  - 15.1 Signataire des rôles d'évaluation.

16. Autres sujets :
  - 16.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi – Représentants.
  - 16.2 Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Projet CulturAT – Charte d'engagement.
  - 16.3 Demande d'appui au projet de Loi C-504 « Loi sur l'appui aux pompiers volontaires ».
  - 16.4 Délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier – Suivi.
  - 16.5 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2013.
17. Ajournement de la séance.
18. Réouverture de la séance.
19. Poste de directeur général :
  - 19.1 Nomination et autorisation de signature des documents.
  - 19.2 Nomination d'un directeur général adjoint.
20. Sujets de discussion sans prise de décision :
21. Informations :
  - 21.1 Représentations du préfet du 9 mai au 12 juin 2013.
  - 21.2 Commission Scolaire Harricana – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.
  - 21.3 Ministère des Ressources Naturelles – Vente de terrain résidentiel à l'extérieur des périmètres urbains sur les terres du domaine de l'État.
  - 21.4 Municipalité de La Morandière – Mérite Ovation Municipale, lauréate « Étoile Bronze ».
  - 21.5 Fédération Québécoise des Municipalités – Assemblée des préfets des 22 et 23 mai 2013.
22. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

067-06-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MAI 2013 :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2013.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 JUIN 2013 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 5 juin 2013.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**CORRESPONDANCE :**

**INVITATION :**

CAUAT 911 Assemblée générale annuelle	21 juin à 11h00 Salle de formation
--	---------------------------------------

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**

**Accusés réception:**

2013-05-17	Fédération Québécoise des Municipalités M. Sylvain Gaudreault, ministre Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 062-05-2013 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de Loi-cadre sur la décentralisation.
2013-05-06	M. Yves Coutu, directeur régional Ministère des Transports	Résolution # 049-04-2013 Demande d'une voie d'évitement sur la Route 111 à l'intersection de la Route du Lithium à La Corne.
2013-05-27	M. Sylvain Gaudreault, ministre Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire	Résolution # 057-05-2013 Programme d'aide financière aux MRC.
2013-05-27	M. Sylvain Gaudreault, ministre Transports	Résolution # 063-05-2013 Recommandations pour modifications à la Loi sur les Transports.

**Conférence régionale des Élus de l'Abitibi-Témiscamingue :**

La CRÉ nous confirme la fin de l'entente de partenariat concernant la mise sur pied et le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) en Abitibi-Témiscamingue compte tenu que Le Ministère des Ressources Naturelles n'a pas encore pris de décision quant au renouvellement de l'entente du Programme sur l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) qui finance les activités des TLGIRT.

De plus, la CRÉ souhaite obtenir les tableaux, outils, portraits, valeurs, objectifs, entente d'harmonisation, comptes rendus des rencontres et tout autre document qui ont été développés par les coordonnateurs des TLGIRT afin d'évaluer les activités et les dépenses encourues.

**RENCONTRE AVEC MME. HÉLÈNE DESJARDINS – CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX LES ESKERS :**

Madame Hélène Desjardins, directrice générale du Centre de Santé et des Services Sociaux les Eskers qui est en poste depuis le 17 septembre 2012 et ayant succédé à Monsieur Michel Michaud, fait une présentation aux maires quant à son cheminement professionnel.

Par la suite, Madame Desjardins fait un bref survol des services offerts par le CSSS les Eskers et fait part aux maires des principaux enjeux pour le futur.

**RAPPORTS FINANCIERS 2012 POUR LA MRC D’ABITIBI ET LES TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable, fait la présentation des rapports financiers de la MRC d’Abitibi et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l’exercice terminé le 31 décembre 2012.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, invite également les maires à prendre connaissance d’un document « maison » présentant un état simplifié des résultats au 31 décembre 2012.

**068-06-2013 VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de nommer Monsieur Daniel Tétreault, comptable agréé, pour effectuer la vérification des états financiers de la MRC d’Abitibi, du Service Forêt et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l’exercice financier 2013 selon les honoraires suivants :

MRC d’Abitibi	3 835\$
TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy	2 200\$
Service Forêt	2 750\$

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel janvier, février et mars 2013;
- Bulletin rural « Eau Courant » édition de juin 2013.

**069-06-2013 PACTE RURAL – PROJETS POUR L’EXERCICE 2013-2014 :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de faire la répartition du budget du Pacte Rural pour l’exercice 2013-2014 selon le document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

**070-06-2013 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

À 21h25, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’ajourner la séance.

ADOPTÉE

071-06-2013 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE :**

À 22h00, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de rouvrir la séance ajournée sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet, et les conseillers de comté suivants forment quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
Mme.	Nancy Guénette	Représentante	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h20)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

072-06-2013 **NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de procéder à l'engagement de Monsieur Alain Hallé pour occuper le poste de directeur général à compter du 3 septembre 2013 aux conditions prévues au contrat annexé à la présente résolution.

Par la présente, Monsieur Alain Hallé, est autorisé à signer tous les documents et effets de la MRC d'Abitibi, du Service Forêt et des TNO à compter du 3 septembre 2013.

ADOPTÉE

073-06-2013 **NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu qu'à compter du 3 septembre 2013, Monsieur Michel Roy, soit nommé directeur général adjoint.

Les conditions de travail et avantages sociaux dont bénéficient Monsieur Michel Roy demeurent toutefois inchangées.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE LAUNAY – DEMANDE À LA MRC POUR LE COMPORTEMENT DE CERTAINS ÉLUS :**

Monsieur Michel Roy, directeur général fait la lecture de la résolution numéro 2013-05-9458 que nous a transmis la municipalité de Launay et par laquelle elle :

- Demande aux élus de faire preuve de respect envers tous et ce, même s'il y a divergence d'opinion selon différents dossiers politiques;
- Recommande à monsieur le préfet et à Monsieur le préfet suppléant qu'ils soient plus vigilant à cet effet et qu'ils ne tolèrent plus de tels manques de respect à l'avenir.

074-06-2013 **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - RAPPORT FINAL DE LA MRC D'ABITIBI POUR LES COMITÉS DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le rapport final de chacun des comités de relance et de diversification de la MRC d'Abitibi relativement au Fonds de soutien aux territoires en difficulté; soient :

- Secteur des Coteaux;
- Barraute;
- Launay – Guyenne.

ADOPTÉE

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – SUIVI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture d'une résolution de la Table des directeurs généraux des municipalités de la MRC d'Abitibi par laquelle elle recommande de prioriser quatre (4) tronçons de chemins dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Après discussion, il est convenu que chaque municipalité analyse quels tronçons de chemins répondant aux critères du Ministère des Transports elle souhaite voir prioriser et qu'elle fasse parvenir le résultat de cette analyse à la MRC.

Par la suite, l'Assemblée Générale des maires se penchera sur toutes les demandes et fera la priorisation qu'elle jugera appropriée.

Au terme des discussions, la résolution suivante est adoptée.

075-06-2013

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu et adopté que le Conseil de la MRC d'Abitibi autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme PIIRL.

ADOPTÉE

076-06-2013

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010-2013 – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) » pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne);

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- S'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

077-06-2013 **INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DES SERVICES INCENDIE DES MUNICIPALITÉS – ÉVALUATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de donner un mandat pour faire effectuer l'évaluation de tous les équipements des Services Incendie des municipalités ce qui nous permettra, par la suite, de faire une réflexion quant à l'unification des Services de Sécurité Incendie du territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

078-06-2013 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – APPLICATION DU CHAPITRE BÂTIMENT DU CODE DE SÉCURITÉ :**

**ATTENDU** que le 18 mars 2013, le chapitre Bâtiment du Code de Sécurité (CBCS) est entré en vigueur pour les bâtiments assujettis à la réglementation de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ);

**ATTENDU** que ce chapitre vise à responsabiliser les propriétaires dans le but d'améliorer la sécurité dans les bâtiments;

**ATTENDU** que le Code de Sécurité est le fruit d'une importante consultation entre les municipalités et la Régie du Bâtiment du Québec et qu'il sert maintenant de norme de référence pour la réglementation municipale;

**ATTENDU** que ce Code de Sécurité permet aux municipalités, à leur Service de Sécurité Incendie et à la Régie du Bâtiment du Québec d'instaurer une approche de collaboration et de cohabitation en matière de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'appliquer, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le chapitre Bâtiment du Code de Sécurité (CBSC) sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

079-06-2013 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – APPLICATION DU CODE NATIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE (CANADA, ÉDITION 2010) :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'appliquer, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le Code National de Prévention Incendie (Canada, édition 2010) sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – GRILLE D'ÉVALUATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

Suite à la transmission de notre rapport d'activités de l'année 3 du schéma de couverture de risques en Sécurité Incendie au Ministère de la Sécurité Incendie, celui-ci nous a transmis une grille d'évaluation et les maires sont donc invités à en prendre connaissance.

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – SUIVI :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires les recommandations du Comité de la plateforme de compostage en se référant aux trois (3) documents suivants :

- Entente de principe concernant les opérations de la plateforme de compostage;
- Comparaison de l'investissement, des subventions et du coût de revient entre une plateforme traitant les boues des fosses septiques et une ne les traitant pas;
- Seuil d'acceptabilité pour démarrer le projet.

Monsieur Grenier précise que nous avons reçu 13 résolutions des municipalités favorables à l'adhésion au projet de plateforme de compostage. Les municipalités adhérentes devront garantir, par résolution leur engagement au projet sans droit de retrait, pour une période minimale de 5 ans.

Les municipalités qui choisiront d'adhérer au projet après que la plateforme ait été mise en opération, devront payer des frais d'admission permettant de compenser pour les surcoûts que leur non-adhésion initiale aura entraînés pour les municipalités ayant initié le projet.

Après discussion, les résolutions suivantes sont adoptées.

080-06-2013

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LA VILLE D'AMOS CONCERNANT LES OPÉRATIONS :**

**CONSIDÉRANT** qu'une proposition d'Entente de principe a été élaborée conjointement entre la MRC d'Abitibi et la ville d'Amos;

**CONSIDÉRANT** que la proposition permet d'ajuster les coûts en fonction des dépenses réellement encourues et des tonnages réellement traités;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de la plateforme de compostage recommande à l'Assemblée Générale des maires de procéder à la signature de l'Entente de principe avec la ville d'Amos concernant les opérations de la plateforme de compostage;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de bonifier et de préciser certains points dans la proposition d'Entente de principe au niveau des revenus, de l'ajustement des coûts variables et de la distribution gratuite du compost aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser, Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général à signer l'Entente de principe avec la ville d'Amos concernant les opérations de la plateforme de compostage avec les éléments de bonification cités plus haut.

ADOPTÉE

081-06-2013

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – CONSTRUCTION :**

**CONSIDÉRANT** que le Comité de la plateforme de compostage recommande à l'Assemblée Générale des maires d'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT** que les prochaines étapes pour la construction d'une plateforme de compostage sont :

- Demande de subvention;
- Modification des plans et devis;
- Étude sur les effets de serre;
- Élaboration des cahiers de charge (construction et gestion);
- Élaboration d'un plan de communication;
- Etc.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu :

- D'aller de l'avant avec la construction d'une plateforme de compostage d'une capacité annuelle de traitement de 3 500 tonnes métriques;
- De mandater le Service d'Aménagement pour poursuivre le projet de plateforme de compostage selon le plan de travail;
- D'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer la demande de subvention et tout document requis pour la construction d'une plateforme de compostage.

ADOPTÉE

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – SUIVI :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires la composition d'un Comité de travail, les groupes cibles de discussion, les étapes de réalisation et un budget provisionnel en vue d'adresser une demande d'aide financière au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) concernant l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée.

082-06-2013

### **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) – PROGRAMME D'APPUI À L'ÉLABORATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION :**

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a lancé un appel aux MRC situées hors des communautés métropolitaines afin qu'elles soumettent des propositions pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT** que les MRC sélectionnées obtiendront une aide financière pouvant atteindre 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000\$;

**CONSIDÉRANT** que les MRC intéressées doivent déposer leur proposition au plus tard le 30 août 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- De mandater le Service d'Aménagement afin de préparer, en collaboration avec le Centre Local de Développement Abitibi (CLD), une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'appui à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- D'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer tout document nécessaire à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

#### **ADOPTÉE**

De plus les maires demandent que le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) soit avisé d'attendre la réponse du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avant d'engager des sommes d'argent pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Advenant le cas où la demande d'aide de la MRC ne soit pas retenue, le Centre Local de Développement Abitibi (CLD) devra présenter un nouveau montage financier en vue d'approuver les montants que la MRC devra engager pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

083-06-2013

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT (RUISSEAU GRENIER) :**

**ATTENDU** que dans le cadre de sa programmation annuelle d'entretien, le Centre de Services d'Amos du Ministère des Transports (MTQ) prévoit effectuer des travaux d'entretien dans le ruisseau Grenier, cours d'eau intermittent sur le territoire de la municipalité de Trécesson;

**ATTENDU** que ces interventions ont pour objectifs d'améliorer le drainage de la route en permettant une bonne évacuation de l'eau des fossés latéraux, d'assurer la sécurité des usagers de la route et de prévenir la dégradation de la chaussée;

**ATTENDU** que des mesures d'atténuation ont été prévues pour limiter les impacts sur le milieu hydrique;

**ATTENDU** que les travaux sont prévus à l'été 2013 et à l'été 2014, s'échelonnant sur une période comprise entre le 15 juin et le 30 septembre;

**ATTENDU** qu'il s'agit de travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent;

**ATTENDU** que l'article 6 du règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi » précise que :

« Tous travaux d'entretien d'un cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil de la MRC qui autorisera leur réalisation sous forme de résolution pour des travaux d'entretien dans un cours d'eau intermittent ».



**ATTENDU** que le projet d'entretien du cours d'eau intermittent soumis par le Ministère des Transports (MTQ) respecte les lignes directrices de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Abitibi révisée le 13 mars 2013 ainsi que le règlement numéro 95 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi »;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports (MTQ) demande à la MRC un certificat de conformité par rapport aux règlements de la MRC d'Abitibi afin d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

**ATTENDU** que l'exécution et les coûts des travaux d'entretien sont sous la responsabilité du Ministère des Transports (MTQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau intermittent (ruisseau Grenier) tel que présenté dans le document « Demande de certificat d'autorisation – Dossier no 40370 (9108) Été 2013, no de décharge D9108-13-01 » annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **DÉLÉGATION DE GESTION # 1056 – SUIVI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que nous avons reçu l'accord écrit de toutes les municipalités qui faisaient partie de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi pour signer l'entente de délégation de gestion # 1056, laquelle a d'ailleurs été signée et transmise au Ministère des Ressources Naturelles.

De plus, afin d'amorcer les travaux forestiers, lors de la rencontre du Comité Administratif du 5 juin dernier les résolutions suivantes ont été adoptées concernant les grilles de taux pour :

- L'achat du bois résineux;
- L'achat du bois feuillu;
- La ventilation des prix du bois résineux et feuillu.
- Le transport de bois et le chargement du feuillu;
- Les travaux sylvicoles.

Le Comité Administratif a également autorisé la signature d'un protocole d'entente avec les municipalités concernées concernant les bris de chemins.

#### 084-06-2013 **SIGNATAIRE DES RÔLES D'ÉVALUATION :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour les municipalités régies par le Code Municipal de son territoire;

**ATTENDU** que Madame Johanne Robichaud est l'évaluatrice agréée à l'emploi de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** que conformément à l'article 22 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, Madame Johanne Robichaud est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OÉAQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Nancy Guénette et unanimement résolu de nommer, à compter du premier janvier 2014, Madame Johanne Robichaud signataire des rôles d'évaluation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi régies par le Code Municipal.

ADOPTÉE

#### 085-06-2013 **AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI – REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :

- M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, administrateur délégué;
- M. Jean-Pierre Naud, maire de Berry, substitut à l'administrateur délégué;
- M. Michel Lévesque, maire de La Corne, administrateur;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire, administrateur,

ADOPTÉE

#### **PROJET CULTURAT – CHARTE D'ENGAGEMENT :**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

086-06-2013

**APPUI AU PROJET DE LOI C-504 « LOI SUR L'APPUI AUX POMPIERS VOLONTAIRES » :**

**ATTENDU** que les pompiers volontaires (à temps partiel au Québec) sont un élément critique de la Sécurité Incendie et fournissent un service essentiel aux petites et moyennes municipalités du Canada;

**ATTENDU** que beaucoup de communautés peinent à maintenir une équipe de Sécurité Incendie complète, et particulièrement à réunir leur force d'attaque en journée due à l'impossibilité de certains pompiers de quitter leur travail;

**ATTENDU** que les pompiers volontaires ont aussi un emploi permanent, et qu'ils rencontrent parfois des difficultés à accommoder leurs multiples responsabilités;

**ATTENDU** que remplacer les pompiers volontaires par des pompiers professionnels n'est pas une option dans plusieurs communautés qui n'auraient tout simplement pas les moyens;

**ATTENDU** que le projet de Loi C-504, dont la Chambre des Communes est actuellement saisie, propose une solution réaliste et responsable pour aider les communautés à maintenir un Service de Sécurité Incendie effectif en tout temps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'appuyer Madame Christine Moore député d'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès de la Chambre des Communes du Canada pour faire adopter le projet de Loi C-504 pour faciliter le maintien et l'efficacité des Services de Sécurité Incendie des petites et moyennes communautés qui dépendent entièrement de l'engagement des pompiers appelés sur une base volontaire.

ADOPTÉE

**DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER – SUIVI :**

Suite aux discussions, il est convenu de reporter ce sujet à la séance du mois de septembre afin de laisser le temps aux représentants de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana et de la ville d'Amos de se rencontrer afin qu'ils se consultent sur ce sujet et discutent particulièrement des impacts sur les aires de protection des sources d'eau potable.

087-06-2013

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS 2013 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra le 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès de Québec :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute;
- Mme. Gaby Chiasson, mairesse de Rochebaucourt;
- M. Michel Roy, directeur général;
- M. Alain Hallé, directeur général qui entrera en fonction le 3 septembre 2013;
- Mme. Doris Jubinville, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

**SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, souhaite que soit tenu en compte l'éloignement de toutes les municipalités lorsque le lieu d'une rencontre ou d'un événement est choisi afin de limiter, autant que possible, la distance des déplacements pour tous.

**INFORMATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des informations suivantes :

- Représentations du préfet du 9 mai au 12 juin 2013.
- Commission Scolaire Harricana – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.
- Ministère des Ressources Naturelles – Vente de terrain résidentiel à l'extérieur des périmètres urbains sur les terres du domaine de l'État.

088-06-2013

**FÉLICITATIONS À LA MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE, LAURÉATE DU « MÉRITE OVATION MUNICIPALE » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de féliciter la municipalité de La Morandière qui s'est vue décerner le prix « Joseph-Beaubien – Étoile Bronze » lors du « Mérite Ovation Municipale » dans le cadre des assises de l'Union des Municipalités du Québec pour son projet « Le camp 4H, apprendre au cœur de la nature ».

ADOPTÉE

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ASSEMBLÉE DES PRÉFETS :**

Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, ont assisté à l'assemblée des préfets que tenait la Fédération Québécoise des Municipalités les 22 et 23 mai dernier. Un résumé est fait des principaux points qui y ont été traités :

- Enjeux du logement social;
- Protection ses sources d'eau potable;
- Présentation du Rapport D'Amours « Les impacts pour le milieu municipal »;
- Entente Québec-municipalités;
- Transport collectif et mobilité durable;
- Décentralisation : Pourquoi, comment et quoi décentraliser vers les MRC;
- Dossiers d'actualité et d'échanges.

089-06-2013

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 23h05.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.